



Code ASA 05-11

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

A.S.A MONTELMAR
1 Montée du Coteau Fleuri
26200 MONTELMAR

TEL : 07.70.03.95.59

Courriel : asa.montelimar26@orange.fr



Site : www.asamontelimar.com

Challenge ASA Montélimar 2020

**Rallyes Asphaltes – Courses de Côtes – V.H.C., V.H.R., V.H.R.S.
Auto Cross et Sprint'Car – Encadrants**

Suite à la situation économique actuelle du au Covid 19 et l'annulation de nos deux rallyes, le bureau de l'ASA Montélimar a décidé de maintenir le challenge de l'ASA avec modification des prix (voir ci-dessous) pour les années 2020 et 2021.

PARTICIPATION : Tous les Pilotes, les Copilotes et les Encadrants licenciés à l'ASA Montélimar, à jour de leur cotisation. Seront pris en compte les épreuves inscrites aux différents calendriers de la FFSA ou FIA organisées du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020 inclus.

Les Pilotes et Copilotes devront envoyer par courrier ou mail, une photocopie de leurs résultats dans les 15 jours suivant l'épreuve courue et les Encadrants une attestation de participation aux coordonnées suivantes :

M. ROSSIGNOL Didier - 1 rue de l'Égalité - 26500 BOURG LES VALENCE - didier.ross@orange.fr

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES RÉSULTATS : 06 DÉCEMBRE 2020

MODE DE CALCUL DES POINTS :

Pour l'obtention des points, les classes A7S/A7K/FA7K/A7 seront confondues, les classes A6K/FA6K/A6 seront confondues, les classes A5K/FA5K/A5 seront confondues.

Pour les Pilotes (Rallye et Course de Côte moderne), Copilotes (Rallye moderne et VHC) :

A la classe : 1^{er} : **9 pts** x coef* - 2^{ème} : **6 pts** x coef* - 3^{ème} : **4 pts** x coef* - 4^{ème} : **3 pts** x coef* - 5^{ème} : **1 pt** x coef*

Pour les Pilotes (Rallye et Course de Côte V.H.C) :

A la classe : 1^{er} : **9 pts** - 2^{ème} : **6 pts** - 3^{ème} : **4 pts** - 4^{ème} : **3 pts** - 5^{ème} : **1 pt**

Pour les Pilotes Féminins : Rallyes – Courses de Côtes :

Pour l'obtention des points, il sera pris en compte le classement féminin de chaque épreuve.

1^{ère} féminine : **9 points** x coef* 2^{ème} féminine : **6 points** x coef* 3^{ème} féminine : **4 points** x coef*
4^{ème} féminine : **3 points** x coef* 5^{ème} féminine : **1 point** x coef*

*Epreuve Régionale = coef : 0,5 // Nationale = coef : 1 // Championnat de France / WRC / FIA = coef : 2

Les points obtenus (après l'application du coef) seront multipliés par 3 pour les épreuves de l'ASA Montélimar.

En cas d'ex-æquo dans chaque discipline le nombre de participation sera prépondérant.

Ensuite les éventuels ex-æquo seront départagés par leur nombre de 1^{ère} place de classe, puis de 2^{ème} place de classe, etc.....puis groupe.

Pour les Pilotes et Copilotes V.H.R. et V.H.R.S. : Rallyes – Courses de Côtes :

Pour l'obtention des points, il sera pris en compte le classement général de chaque épreuve.

1 ^{er} au général : 35 pts	2 ^{ème} au général : 30 pts	3 ^{ème} au général : 26 pts
4 ^{ème} au général : 23 pts	5 ^{ème} au général : 21 pts	6 ^{ème} au général : 19 pts
7 ^{ème} au général : 17 pts	8 ^{ème} au général : 15 pts	9 ^{ème} au général : 13 pts
10 ^{ème} au général : 11 pts	11 ^{ème} au général : 9 pts	12 ^{ème} au général : 7 pts
13 ^{ème} au général : 5 pts	14 ^{ème} au général : 3 pts	15 ^{ème} au général : 1 pt

Pour les pilotes Auto-Cross et Sprint'Car : Suivant les divers classements FFSA et SEAC.

Pour les licences Encadrants Commissaires et Officiels :

Epreuves ASA Montélimar : **5 Points** x coef** Autres Epreuves : **3 Points** x coef**

**Régionale = coef : 0,5 // Nationale = coef : 1 // Championnat France = coef : 2 // WRC et IRC = coef : 3

Bonus Epreuves ASA Montélimar - Total points épreuves ASAM (après application du coef) x par bonus***.

***Bonus = 1 épreuve x 1 // 2 épreuves x 2 // 3 épreuves x 3

Contrôles des reconnaissances Écureuil et Picodon : **6 points** par épreuves (sans coef, ne compte pas pour le bonus).

Seront pris en compte : Les 6 meilleurs résultats pour les Pilotes et Copilotes Rallyes.
Les 8 meilleurs résultats pour les Pilotes Courses de Côtes.
Toutes les épreuves pour les Encadrants.

Les premiers de chaque challenge 2019, ne pourront pas participer au même challenge en 2020

La **REMISE DES PRIX** aura lieu lors de l'Assemblée Générale 2020.

Les différents prix ci-dessous ne sont valables que pour l'année 2021

En cas de non reprise d'une licence en 2021, la valeur en argent ne sera pas donnée et le prix perdu

CHALLENGE RALLYES ASPHALTES PILOTES :

- 1^{er} 50% de l'Engagement à l'Écureuil 2021 - Si licencié ASA Montélimar
 - 2^{ème} 50% de l'Engagement au Picodon 2021 - Si licencié ASA Montélimar
 - 3^{ème} 25% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2021 - Prise à l'ASA Montélimar
 - 4^{ème} et 5^{ème} Carte ASA Montélimar 2021 gratuite
-

CHALLENGE RALLYES ASPHALTES COPILOTES :

- 1^{er} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2021 - Prise à l'ASA Montélimar
 - 2^{ème} 25% de la licence Régionale Concurrent Conducteur 2021 - Prise à l'ASA Montélimar
 - 3^{ème} 4^{ème} 5^{ème} Carte ASA Montélimar 2021 gratuite
-

CHALLENGE RALLYES et COURSES DE COTES PILOTES FÉMININ :

- 1^{ère} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2021 – Prise à l'ASA Montélimar
 - 2^{ème} 25% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2021 – Prise à l'ASA Montélimar
 - 3^{ème} Carte ASA Montélimar 2021 gratuite
-

CHALLENGE COURSES DE COTES :

- 1^{er} 25% de la Licence Internationale Concurrent Conducteur C Circuit Auto 2021 – Prise à l'ASA Montélimar
 - 2^{ème} 15% de la Licence Internationale Concurrent Conducteur C Circuit Auto 2021 – Prise à l'ASA Montélimar
 - 3^{ème} 25% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2021 - Prise à l'ASA Montélimar
 - 4^{ème} et 5^{ème} Carte ASA Montélimar 2021 gratuite
-

CHALLENGE PILOTES V.H.C. (Rallyes, Courses de Côte et Slaloms confondu) :

- 1^{er} 25% de la licence Nationale Concurrent Conducteur 2021 - Prise à l'ASA Montélimar
 - 2^{ème} 25% de la licence Régionale Concurrent Conducteur 2021 - Prise à l'ASA Montélimar
 - 3^{ème} Carte ASA Montélimar 2021 gratuite
-

CHALLENGE PILOTES et COPILOTES V.H.R. et V.H.R.S. (Rallyes et Courses de Côte confondus) :

- 1^{er} 50% de la Licence Nationale Concurrent Conducteur Régularité 2021- Prise à l'ASA Montélimar
 - 2^{ème} et 3^{ème} Carte ASA Montélimar 2021 gratuite
-

CHALLENGE AUTO-CROSS et SPRINT'CAR confondus :

- 1^{er} Engagement à l'Auto-Cross ou Sprint'Car d'Aurel 2021 - Si licencié ASA Montélimar
 - 2^{ème} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur Terre 2021 – Prise à l'ASA Montélimar
 - 3^{ème} et 4^{ème} Carte ASA Montélimar 2021 gratuite
-

CHALLENGE ENCADRANT COMMISSAIRES :

- 1^{er} Un Trophée (50% du Montant de la licence "Commissaire B" 2022 – Prise à l'ASA Montélimar pour le challenge 2021)
 - 2^{ème} Un Trophée (50% du Montant de la licence "Commissaire C" 2022 - Prise à l'ASA Montélimar pour le Challenge 2021)
 - 3^{ème} Un Trophée (25% du montant de la licence "Commissaire B" 2022 - Prise à l'ASA Montélimar pour le Challenge 2021)
 - 4^{ème} Un Trophée (25% du montant de la licence "Commissaire B" 2022 - Prise à l'ASA Montélimar pour le Challenge 2021)
 - 5^{ème} Un Trophée
-

CHALLENGE ENCADRANT OFFICIELS :

- 1^{er} Un Trophée (25% du montant de la licence "Commissaire Sportif" 2022 - Prise à l'ASA Montélimar pour le Challenge 2021)
- 2^{ème} Un Trophée (50% de la licence "Commissaire C" 2022 - Prise à l'ASA Montélimar pour le Challenge 2021)
- 3^{ème} Un Trophée